

LE DÉLÉGUÉ
AUX ACCORDS COMMERCIAUX

Berne, le 27 avril 1990

Au Secrétaire de la Commission
économique du Conseil National

220,1

Crédit de programme IV pour la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement

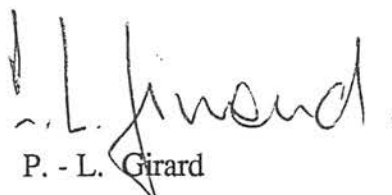
Monsieur le Secrétaire,

Comme convenu lors de la séance de la Commission du 25 avril, nous vous faisons parvenir ci-joint des tableaux concernant les mesures de politique économique et commerciale proposées au titre du quatrième crédit de programme. Il s'agit:

- d'un tableau récapitulatif des mesures proposées (tableau 1);
- d'un tableau synoptique pour chaque mesure envisagée (tab. 2 - 7);
- d'une présentation des liens existant en matière de désendettement entre les différents messages soumis au Parlement (tab. 8);
- d'une présentation graphique des mécanismes de mise en oeuvre des actions de désendettement prévues (tab. 9).

Nous vous saurions gré de faire parvenir ces différents documents aux Membres de la Commission.

En vous remerciant d'avance pour votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de notre haute considération.


P. - L. Girard

Annexes mentionnées

Copie:

- SG/EVD
- gir, jag, esh, red, hae, muy



Tableau récapitulatif: 4ème crédit de programme (840 millions pour 4 ans)

Mesure	Montant	Description de la mesure	Objectifs / Conditions
Crédits mixtes	290 mio.	Crédit comprenant une part de la Confédération (don) et une part privée (bancaire - prêt)	(1) Mobiliser des ressources à des conditions favorables pour financer des investissements prioritaires; (2) Affectés au financement de livraisons suisse.
Garanties à la GRE	100 mio.	Garanties à la GRE pour des projets crédits mixtes dans des pays où la GRE est fermée	Permettre le financement par crédit mixte de projets particulièrement importants dans des pays non couverts par la GRE du fait de leur situation financière précaire
Aides à la balance des paiements	200 mio.	Financement d'importations essentielles dans des pays pauvres en crise de devises	Permettre une meilleure utilisation des capacités de production et assurer l'approvisionnement de la population en biens essentiels
Désendettement	100 mio.	Financement d'actions de désendettement	Soutenir les efforts entrepris par les pays pauvres et fortement endettés pour réduire leur dette et son service
Compensation des pertes de recettes d'exportation	90 mio.	Compensation des pertes d'exportation de produits de base des PMA vers la Suisse	Stabiliser les revenus d'exportation de produits de base; Instrument similaire au STABEX de la CEE.
Promotion commerciale / Industrialisation	60 mio.	Financement de projets de promotion commerciale et d'industrialisation	Soutenir les efforts de diversification et de promotion des exportations de ces pays

Mesures de promotion commerciale et d'industrialisation, y compris de produits de base

Instrument	(1) Les activités de promotion commerciale ¹ visent essentiellement à promouvoir les exportations des PED. (2) Dans le domaine des produits de base ² , il s'agira d'améliorer la productivité et de favoriser la transformation sur place. (3) Les mesures d' industrialisation ³ concernent la promotion des investissements et du transfert de technologie dans les PED.
Objectif	Favoriser la diversification et la valeur ajoutée de la production des pays en développement
Montant	60 millions de francs pour 4 ans. Contributions sous forme de dons.
Modalités	Les activités financées prennent deux formes: - mise à disposition de fonds pour des projets multilatéraux (cf. exemples bas de page) exécutés par des organisations internationales, telles la CNUCED, le Centre du commerce international ou l'ONUDI; - financement de programmes permanents (p. ex. bureau de promotion des investissements de l'ONUDI à Zurich; service de promotion commerciale de l'OSEC en faveur des PED à Lausanne) visant à faciliter l'accès des PED au marché et à la technologie suisses.
Affectation	Dans la plupart des cas, les ressources engagées sont affectées à des activités qui complètent et renforcent les programmes macro-économiques . Les projets financés ont un impact direct au niveau des opérateurs.
Bénéficiaires	Tous les pays en développement peuvent bénéficier des programmes permanents. En ce qui concerne les projets spécifiques, la sélection des bénéficiaires se fait essentiellement en fonction des besoins, de la capacité d'absorption ("digestion" de l'assistance fournie) et du niveau de développement.

1. Exemples: programmes de promotion des exportations non traditionnelles (meubles, produits artisanaux, haricots verts) au Rwanda et au Costa Rica.
2. Exemples: projets de gestion rationnelle des forêts tropicales au Brésil et en Malaisie.
3. Exemples: projet de transfert de savoir-faire à l'industrie indienne de la chaussure.

Compensation des pertes de recettes d'exportation

Instrument	Compensation sous forme de don des pertes de recettes d'exportation de produits de base des pays les moins avancés vers la Suisse . Instrument similaire au STABEX de la CEE.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - stabiliser les revenus d'exportation de produits de base; - atténuer les conséquences souvent graves des baisses de prix des produits de base sur la situation financière des pays les plus pauvres.
Montant	90 millions de francs pour 4 ans
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> - les déficits compensés ne concernent que les exportations de produits de base agricoles; - seuls les déficits supérieurs à 2 millions de francs par pays sont compensés immédiatement; en cas de valeur inférieure les déficits annuels sont cumulés jusqu'à ce que ce montant soit atteint;
Modalités	<p>La compensation peut être accordée sous deux formes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition des fonds sur une base bilatérale¹; - cofinancement de programmes sectoriels d'une institution de financement du développement (Banque mondiale)²
Affectation	Dans la mesure du possible la compensation est affectée à un programme d'amélioration du secteur touché par le déficit (p. ex. augmentation de la productivité et de la qualité du secteur café)
Bénéficiaires	Pays les moins avancés (PMA) . Le programme a déjà bénéficié à 9 pays (Ethiopie, Gambie, Ouganda, République Centrafricaine, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Vanuatu).

1. Exemple: cofinancement du programme de restructuration de la filière coton au Tchad.

2. Exemple: contribution au programme de la Banque mondiale d'amélioration de la qualité de la production caféière et cacaoyère au Togo.

Crédits mixtes

Instrument	Crédit composé d'un don de la Confédération et d'un crédit bancaire
Objectif	Mobiliser des ressources à des taux favorables pour financer des investissements et prestations de services prioritaires
Montant	290 mio. de frs de don de la Confédération , permettant de mobiliser part bancaire de plus de 400 mio. de frs
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> - base économique permettant d'absorber un crédit - intérêt convergent entre pays partenaire importateur et l'économie suisse exportatrice
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - demande de financement par pays recipient - analyse du projet en question par OFAEE - la compétitivité du fournisseur suisse doit être confirmée - octroi GRE, accord banques
Affectation	<ul style="list-style-type: none"> - biens d'équipement suisses - prestations de services suisses
Bénéficiaires	pays en développement avec PNB inférieur à 2000 \$
Evaluation Commission de gestion du CN	<ul style="list-style-type: none"> - maintien de l'instrument - concentration sur nombre limité de pays et de secteurs - analyses approfondies des projets, notamment du partenaire, du niveau de formation et de maintenance pour assurer un impact durable de l'investissement - évaluation plus systématique des résultats de l'investissement

Octroi de garanties à la GRE dans les pays surendettés

Instrument	Garanties financières de la Confédération à la GRE permettant de couvrir des pertes éventuelles de celle-ci.
Objectif	Ouvrir des possibilités d'octroi de crédits mixtes à des pays pour lesquels la GRE est en principe fermée, en raison du niveau d'endettement élevé.
Montant	100 millions de francs
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> - existence de projet hautement prioritaire pour financement par crédit mixte , notamment projets de réhabilitation. - GRE fermée.
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les procédures habituelles des crédits mixtes, c.à.d. <ul style="list-style-type: none"> - demande de financement par pays récipient - analyse du projet par OFAEE - accord banques - Ne ferait l'objet de la garantie que la tranche bancaire assurée par la GRE; la tranche publique étant sous forme de don. - Pour la tranche bancaire, le taux de garantie à la GRE sera fixé par les Autorités fédérales
Bénéficiaires	pays de crédit mixte pour lesquels la GRE est fermée

Aide à la balance des paiements

Instrument	Contribution sous forme de don permettant à des pays qui traversent une grave crise de devises de financer des importations de première nécessité
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Direct: permettre une meilleure utilisation des capacités de production existantes et approvisionner la population en biens essentiels - Indirect: soutenir les réformes économiques indispensables pour rétablir une croissance économique durable et améliorer les conditions de vie des populations
Montant	200 millions de francs
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> - notre aide doit s'intégrer dans un soutien plus large de la communauté internationale (Banque mondiale, FMI, autres donateurs bilatéraux) - les pays bénéficiaires doivent mener des programmes sérieux de réformes économiques à moyen terme (ajustement structurel)
Modalités	<p>L'aide à la balance des paiements peut être accordée sous deux formes différentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition des fonds sur une base bilatérale, - cofinancement de programmes d'ajustement structurel développé par la Banque mondiale et le pays bénéficiaire; gestion des fonds par la Banque mondiale
Affectation	Pièces de rechange, matières premières et produits intermédiaires (par ex.colorants,produits chimiques), médicaments, matériel éducatif
Bénéficiaires	Pays pauvres et fortement endettés, principalement en Afrique (Madagascar, Ouganda, Ghana, Tanzanie, etc...)

Désendettement

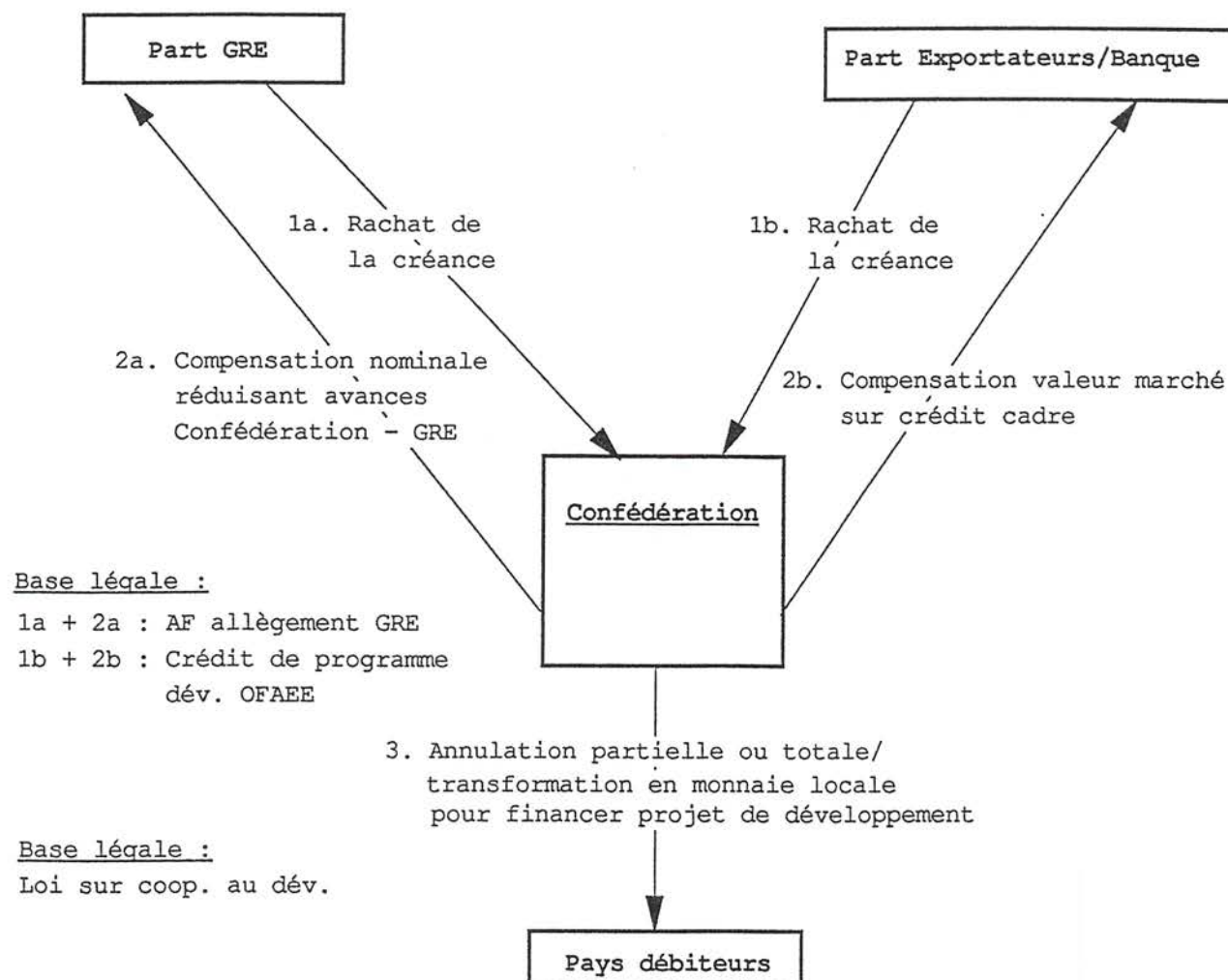
Instrument	Contribution sous forme de don permettant de mettre en oeuvre des mesures de désendettement
Objectif	Soutenir les efforts entrepris par les pays pauvres et fortement endettés pour réduire leur dette et le service de cette dette (en profitant des escomptes avec lesquels les dettes sont échangées sur les marchés secondaires)
Montant	100 millions de francs
Conditions préalables	<ul style="list-style-type: none"> - le pays bénéficiaire doit s'être engagé dans un programme crédible de réformes économiques à moyen terme - il doit disposer d'une stratégie de gestion de la dette visant à obtenir des allégements et des consolidations de dettes plus substantiels (Club de Paris et autres), - le volume de la dette pouvant être effacé doit être suffisamment élevé pour améliorer les perspectives de développement, - les créanciers privés (banque ou exportateur) doivent fournir une contribution proportionnelle à leurs risques.
Modalités	<p>Les mesures de désendettement peuvent prendre deux formes différentes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - action bilatérale, - participation à une action multilatérale. <p>Le rachat des créances doit se faire au taux du marché (prix des créances sur les marchés secondaires)</p>
Affectation	<ul style="list-style-type: none"> - participation au rachat ou à la consolidation de dettes commerciales, - rachats d'avoirs garantis publiquement (GRE), - participation au règlement d'arriérés dus à des institutions internationales de financement (Banque mondiale,FMI, banques régionales de développement)
Bénéficiaires	pays en développement pauvres et fortement endettés
Recommandations du Groupe Languetin	Le Conseil fédéral a invité, en juin 1989, un groupe d'experts dirigé par M. P. Languetin à recommander des stratégies d'action possibles pour la Suisse en matière d'endettement. Cette mesure correspond à une action proposée par ce groupe.

Points communs des messages concernant crédit de programme de 840 mio. de frs., GRE et consolidations de dettes

Objet		GRE, mesures d'allégement	Consolidation de dettes
	Crédit cadre IV de 840 mio. frs.; durée minimum 4 ans (crédit cadre III : 430 mio. de frs., durée minimum 3 ans).		
NOUVEAUX VOILETS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT:			
- Garantie à la GRE sur compte crédit de programme pour tranche bancaire de crédits mixtes à des pays à risques élevés	100 mio. frs. qui nous permettent de mobiliser 200 mio. frs. de crédits mixtes pour des projets prioritaires (réhabilitation) dans des pays pour lesquels la GRE ne peut plus couvrir les risques sans garantie spéciale (Egypte, Côte d'Ivoire etc.)	Fait partie intégrante du paquet global de révision GRE : protège GRE contre risques trop élevés	Pas concerné
- Actions de désendettement (100 mio. frs.)	(i) 30-50 mio. de frs. pour la mise en oeuvre d'actions autonomes (GRE, décrites au point b ci-dessous) et devant permettre une réduction de dette de 300-400 mio. de frs. (ii) 50-70 mio. de frs. pour le soutien d'action internationales (réduction de dette env. 200 mio.)	cf. point b ci-dessous Pas concerné	cf. point b ci-dessous Pas concerné
CONSOLIDATIONS DE DETTES / DESENETTEMENT:			
- à conditions normales	Pas concerné	Pas concerné	Base légale pour conclure accords de consolidation. (pour une durée de dix ans)
- à conditions de faveur:			
a) si négociée dans un cadre multilatéral (club de Paris)	Pas concerné	Décotes éventuelles aux frais de la GRE et des exportateurs	Base légale pour conclure accords de consolidation (pour pays autres que pays en voie de développement)
b) mesure autonome ou ou d'aide au développement.	Rachat, au taux du marché, part exportateur résultant de consolidations de dettes avec pays en développement pauvres.	Compensation de la GRE en termes nominaux pour part GRE reprise par la Confédération en réduisant avances Confédération - GRE	Base légale pour conclure des accords de consolidation et déclencher la compensation éventuelle

Actions de désendettement (mécanismes de mise en oeuvre)

I. Créances garanties par GRE



II. Créances privées d'origine internationale

Base légale pour 1 :
 Crédit cadre dev. OFAEE
 et loi sur coop. au dev.

